

**LA MAISON DU CHAMP
DE MARTRE**

Jean-Bernard LACROIX

• Les notables du village

1590. A l'écart du village de Châteauneuf d'Entraunes, dans les hautes terres du quartier du Champ de Martre, s'élève la maison d'**Antoine** Ginésy. Tout autour le paysage est dominé par d'immenses escarpements qui s'étagent jusqu'à la cime du Pal à plus de 2800 mètres. Les terres cultivées et les pâturages s'accrochent à la montagne, sillonnés par de nombreux ravins qui dévalent jusqu'au torrent de la Barlatte. Le pays est rude avec son climat froid, ses chutes de neiges tenaces, ses sécheresses prolongées et ses orages violents en été.

Le fils d'Antoine, **Pierre**, et Louise Ginésy sont jeunes mariés lorsque le duc Charles Emmanuel de Savoie entreprend d'envahir la Provence à la faveur des luttes religieuses qui ruinent la France. Mais sa tentative échoue. Les troupes françaises reprennent l'initiative et se portent dans le val d'Entraunes. La jeunesse de **Honoré Antoine** Ginésy et de ses deux soeurs Claudia et Jeannette, les enfants de Pierre et de Louise, est marquée par la guerre. La région subit les coups de mains répétés et les réquisitions des troupes françaises jusqu'au rétablissement de la paix par le traité de Lyon en 1601.

Une dizaine d'années plus tard Honoré Antoine Ginésy épouse Marguerite Durand, elle aussi de Châteauneuf d'Entraunes.

Le 4 mai 1625, le notaire de Châteauneuf d'Entraunes a été appelé dans la maison du Champ de Martre. Cela fait déjà longtemps que Louissette, la femme de Pierre Ginésy est souffrante ; elle est infirme "se trouvant impotante des jambes" et sentant sa fin venir, dicte ses dernières volontés ¹. Sa sépulture se fera en l'église Saint-Nicolas dans la tombe de ses ancêtres. Cette sépulture dans l'église est un privilège des familles les plus en vue. Pour son gage spirituel, elle lègue à l'église treize deniers et pour ses obsèques, ceux qui porteront la croix, l'eau bénite et le cierge recevront respectivement un sou pour le premier et un liard pour les autres de même que celui qui sonnera la cloche. Après les obsèques, une neuvaine de messes sera célébrée par le prieur qui recevra neuf sous puis, selon la coutume des "femmes ménagères" de ce lieu, à l'issue de la neuvaine, aura lieu une messe chantée ("chantar") ainsi qu'une autre un an après son trépas. Chaque luminaire² faisant service dans l'église à savoir le Corpus Domini, Notre Dame, saint Nicolas, saint Antoine et la "Roua"³ recevra deux planats de blé⁴ chaque année après son décès. Le luminaire de Notre Dame correspond probablement à l'autel de la Vierge du Rosaire où le peintre itinérant Jean-Marie d'Avignon a peint la toile trois ans plus tôt ⁵. Le prêtre de Châteauneuf d'Entraunes, Jacques Graille, a droit à une pension annuelle d'un florin sa vie durant.

La plus jeune des filles de Louise, Jeanne qui est mariée à Jean Cason recevra cent florins de Nice⁶. L'aînée, Claude, épouse de Pierre Antoine Baret est récompensée du "loyal service que lui a fait, lui fait et espère lui fasse durant sa longue infirmité" par une terre au masage (hameau) de la Pinatelle. Elle lègue tous ses autres biens à son fils Honoré Antoine.

Dans le foyer de Honoré Antoine et de Marguerite Durand sont nés six enfants, Jeanne l'aînée, trois autres filles Peirone, Honorade et Madeleine et deux fils **Jean** et Honoré.

L'année 1629 marque le retour des fléaux de la guerre et des épidémies. Au mois d'août 1630, la peste qui ravage la Provence est aux portes du pays : elle touche Thorame-Basse dans la haute vallée du Verdon. Pour se protéger, le duché de Savoie a instauré un cordon sanitaire et sur le compte de la commune de Châteauneuf d'Entraunes, on relève en 1632 une contribution s'élevant à trente-six florins "pour la garde de Nice pour cause de la santé". Le conflit qui a repris entre la Savoie et la France au sujet de la succession du duché de Montferrat dans le Piémont occasionne à nouveau de lourdes charges pour la communauté de Châteauneuf

¹ ADAM C 1511 n° 282. Nota : les textes en italien ont été analysés par Simonetta Villefranque

² Luminaire : service d'entretien et de décoration des autels

³ Du nom du col qui permettait par la montagne de rejoindre Puget-Thénières

⁴ Sans doute équivalent de panal correspondant à 6,74 litres

⁵ Cette toile existe toujours

⁶ 1 livre = 20 sous ; 1 sou = 12 denier ; 1 florin = 32 sous, 1 liard = 3 deniers

d'Entraunes. Les contributions pour le capitaine Travessagne qui se trouve à Péone figurent tout au long du compte de 1632 : fournitures de blé, de fromage, dépenses occasionnées par son passage pour se rendre à Allos. Pierre Ginésy reçoit un florin trois sols pour la fourniture de deux rups et une livre de fromage⁷ et cent cinquante cinq florins pour le remboursement de treize moutons.

Honoré Antoine Ginésy joue alors un rôle important dans la vie communautaire. On lui confie des missions délicates notamment pour négocier la libération d'un habitant retenu à Guillaumes à la suite d'un conflit entre les deux communautés. Il est également "député pour aller opposer à une copie que avoit fait donner le sieur marquis d'Urfé". La commune est en effet en procès depuis 1624 avec lui pour le remboursement d'un prêt⁸. Pour traiter l'affaire, il se rend à Nice. On compte alors six jours pour faire le voyage aller et retour et il reçoit vingt-quatre florins de dédommagement. Il conduit enfin "lou peoniers" (soldats à pieds) à Saint-Martin de Lantosque. Entreprenant, Honoré Antoine a enrichi son patrimoine en faisant l'acquisition de terres dans le quartier du Champ de Martre, notamment en 1627, 1628 et une dernière fois le 16 juillet 1632⁹. Le cadastre établi par la communauté le 10 février 1634 fait apparaître un beau patrimoine au compte de la famille Ginésy avec dix-sept terres ou terrains boisés et douze prés pour une valeur d'environ deux cent vingt écus.

• Le temps des pupilles

Pourtant le décès brutal de Honoré Antoine à la fin de l'année 1632, jette sa famille dans la détresse. Sa veuve a la charge de six enfants mineurs et leur grand-père est âgé ! Il avait d'ailleurs rédigé un premier testament le 22 septembre 1631. La mort de son fils, mais aussi de sa fille Claude, contraint Pierre à modifier les dispositions testamentaires. Il lègue désormais à sa fille Jeanne cent cinquante florins, aux trois enfants de Claude (Antoine, Pierre et Olivier) cent cinquante florins chacun, aux quatre filles de son fils décédé mille six cents florins de monnaie de Nice chacune (qu'elles recevront à leur mariage pour constituer leur dot). Enfin les deux fils mineurs de son fils Honoré Antoine recevront à sa mort le reste de ses biens.

Mais si les enfants ont des tuteurs en la personne de leurs oncles Pierre Antoine Baret et Jean Cason, il est indispensable pour Pierre d'assurer la pérennité de l'exploitation familiale et de pouvoir, le moment venu, la transmettre à l'aîné de ses héritiers mâles. Quelques mois plus tard, il y parvient en mariant l'aînée de ses petites-filles, Jeanne, avec Donat Graillon. Le notaire de Châteauneuf d'Entraunes rédige l'acte le 27 décembre 1633¹⁰. Exceptionnellement Pierre Ginésy constitue en dot pour Jeannette "sa fellezene" (petite-fille), non pas une somme d'argent mais le tiers de tous ses biens meubles et immeubles. Toutefois en contrepartie de cette dot inhabituelle "le dit Donat Graillon ne pourra lever jusques à l'espace de dix ans advenir, durant lequel temps sera ledit Donat tenu demurer dans la maison dudit Pierre Ginésy et l'entretenir luy et sa nore (sa belle-fille) et ses enfants ou soit de feu son fils et cultiver tout le bien et héritage comme bon père de famille et le délivrer de toutes debtes à son possible et après ledit temps pourra lever sa troisième partie et se chargera pour soutien de payer toutes charges héréditaires et constitutions faictes aux autres filles, soeurs de ladite Jehannette encore à marier, avec pasche¹¹ que ne pourra vendre ni aliéner rien du fonds, ni une paire de boeufs". La suite du testament fait l'inventaire des biens qu'il recevra "pourvu qu'il demeure le dit temps de dix ans dans sa maison" à savoir "deux sestaires ¹²de terre à prandre [...] sur la terre apelée le Champon confrontant du levant le chemin ducal [...], ung sien hostel qu'il a au Champ de Martre plus hault d'aut et dabas tant que contient apelé l'hostal nou confrontant de levant hostel restant audit

⁷ 1 rup correspond à 7,79 kg et la livre à 0,311 kg

⁸ ADAM E dépôt 59 FF6

⁹ ADAM C 1511 f° 612

¹⁰ ADAM 3E4/62 f° 49 v°

¹¹ Pasche ou pache : mot provençal signifiant marché ou pacte

¹² Seterée ou starata, mesure de superficie de 15 ares 45, le motural ou moturau ou picotin vaut 96,5 m²

Ginésy, couchant la carrière". Jacques Graille, le prêtre de Châteauneuf d'Entraunes, est présent dans la maison du Champ de Martre et signe au bas de l'acte comme témoin.

Ce délai de dix ans correspond sans doute à la majorité de Jean, le fils aîné de Honoré Antoine, qui est né selon toute vraisemblance entre 1623 et 1625. En attendant, la succession de Honoré Antoine Ginésy est particulièrement difficile. Sa brusque disparition a laissé créances et dettes qui font l'objet de nombreux recours. Le 20 novembre 1634, Pierre Antoine Baret et Jean Cason, chargés des intérêts des héritiers de leur beau-frère Honoré Antoine, font mettre aux enchères des biens pour les libérer des dettes¹³. Il s'agit d'une maison "aussi hostalle" du Champ de Martre jouxtant la maison de Pierre Ginésy, d'une terre à l'ubac du Champ de Martre confrontant au couchant le chemin ducal, une autre terre contiguë au-dessus de la route, un jardin touchant le rocher au couchant, un demi-jardin, terre et arbres en continu touchant au levant la route publique, une terre et "roras", terre à la Pinatelle dite le passage jouxtant au couchant la terre gaste et un pré confrontant en dessous du vallon du sud avec le pré de Jean Arnaud. La vente ne suscite pas d'enchères importantes et c'est Jean Hugues, fils de feu Antoine Hugues, le meilleur enchérisseur, qui s'en porte acquéreur pour quarante livres, soit vingt écus de France. Jean Hugues rentrera quelques années plus tard dans la famille du Champ de Martre en épousant Peirone Ginésy, la seconde fille de Honoré Antoine, le 13 octobre 1642.

La mort prématurée de Honoré Antoine a ainsi bénéficié aux filles aînées au détriment du fils qui traditionnellement reçoit le bien familial par le droit d'aînesse. En effet dans ce pays montagneux, les bonnes terres sont âprement disputées et toutes les parcelles disponibles sont travaillées. Chacun exploite ses biens généralement peu étendus, en tout cas tout juste suffisants pour subsister dans des conditions climatiques ingrates. La superficie des biens ainsi que le cheptel correspondent au minimum vital de chaque famille. Le droit d'aînesse est donc le seul moyen pour empêcher le démembrement du bien familial et préserver l'équilibre socio-économique de la communauté. Dans ce pays pauvre, on doit s'imposer de réelles privations pour tenter d'augmenter son patrimoine lorsqu'un bien est en vente à la faveur des difficultés accablant une famille. La succession de Honoré Antoine en est l'illustration. Les biens suffisant à peine, un seul des enfants reste pour faire souche. Les filles par leur mariage, disposent du patrimoine d'une autre famille, mais lorsque les enfants sont en surnombre, ils se trouvent démunis et n'ont d'autre solution que de s'expatrier.

La communauté villageoise, dans des conditions d'existence difficiles, fait preuve d'une grande solidarité. Ainsi le 10 décembre 1634, tous les chefs de famille s'engagent pour la réalisation d'un canal d'amenée d'eau moyennant cent trente écus soixante sous et cent dix journées d'hommes¹⁴. Ils décident de "prendre le bealaige à la clue de la Barlatte [...] et iceluy conduire [...] jusqu'à la chapelle de saint Antoine [...] et faire ledit beallaige de deux pans et demy de large et ung de long".

Pierre Ginésy, âgé et sans doute souffrant, est représenté par Donat Graillon qui gère désormais le bien familial. Trois mois plus tard, Pierre Ginésy est décédé. Il ne figure plus dans la liste des hommes de Châteauneuf.

Le 20 novembre 1642, Donat Graillon est à son tour malade et prend ses dispositions testamentaires¹⁵. Il lègue ses biens à sa fille unique et sa femme en aura l'administration et la jouissance sa vie durant. Toutefois il prévoit de l'en priver en lui laissant seulement ses droits dotaux si elle se remarie. Or ses droits dotaux n'étaient pas minces, on le sait. Bien sûr Donat Graillon laisse une terre au Champ de Martre, une autre au Champon qu'il a eu à son mariage mais que ses beaux-frères lui contestent, une autre terre avec droit d'eau et un petit cheptel d'un boeuf, une vache, un veau, une vieille ânesse, douze moutons, une chèvre et deux boucs. Tout cela pourtant ne pèse pas bien lourd pour la jeune veuve, bien dotée et qui se voit offrir le mariage dans une honorable famille celle de Ciprien Mandine qu'elle épouse le 7 mai 1643 et

¹³ ADAM 3E4/63 f° 94 v°

¹⁴ ADAM 3E4/63 f° 103

¹⁵ ADAM 3E4/64 f° 19

qui deviendra baile en 1661 ¹⁶. Le contrat de mariage spécifie bien qu'elle amène en dot tous ses droits paternels et maternels et en particulier la constitution de dot faite par Pierre Ginésy dans le contrat de mariage avec son premier mari Donat Graillon.

Le 30 mai 1649, c'est au tour de Madeleine de se marier avec Pierre David¹⁷. La dernière fille de Honoré Antoine, Honorade, est morte dans l'enfance car, si elle figurait encore sur le testament de son grand-père en 1633, elle a disparu de celui de sa mère le 19 juin 1650. La mortalité infantile est aussi une donnée importante qui bouleverse parfois les situations familiales.

Marguerite est "saine d'esprit, vue, ouïe et intellect, toutefois, considérant sa vieillesse", elle a décidé de convoquer le notaire qui consigne l'ordonnancement de ses obsèques selon la coutume avec une neuvaine et, après celle-ci, une messe chantée "selon la façon des chefs de famille du lieu". Le sentiment religieux très fort de la population se traduit dans les confréries et la dévotion aux saints. Dans son testament, Marguerite fait don de céréales, quatre pannaux¹⁸ mitadier¹⁹ à chaque luminaire : Corpus Domini, Vierge, Roua, saint Antoine, saint Jean et sainte Trinité. Ses trois filles Jeannette, Peirone et Madeleine déjà mariées et dotées auront chacune un écu de soixante sous de France et le reste des biens est partagé par moitié entre les deux fils, Jean et Honoré. Il n'y a donc pas de différence faite par Marguerite au titre du droit d'aînesse.

Si le notaire de Châteauneuf est venu dans la maison du Champ de Martre en ce 19 juin 1650, ce n'est pas seulement pour rédiger le testament de Marguerite mais aussi pour le mariage de son fils, Jean Ginésy. La future mariée, Honorade Hugues, est bien dotée par ses parents puisqu'elle reçoit une terre "au finage de Champ de Martre, dite lo Serre" qui jouxte au levant la terre de Ciprien Mandine, le beau-frère de Jean, "franche de toute servitude". En plus, elle dispose de cent écus "à soixante sous monnaie de France par écu", une couverture, deux draps de laine neufs, deux draps de lit, neuf chemises neuves, quatre robes neuves, une de cadis de Nîmes de la couleur qui plaira, et trois de toile du pays, une paire de chaussures, une paire de bottes, deux coiffes de toile fine, une caisse en bois blanc, un sac de menus objets et toutes ses robes en laine et en lin faites à sa mesure, enfin une brebis. Le val d'Entraunes produit des draperies notamment les solides cordeillats, étoffes de laine généralement écruées. Les vêtements faits avec ces tissus sont résistants mais grossiers. Cependant les échanges avec la Basse-Provence à l'occasion des transhumances permettent de disposer parfois, comme ici, de robes importées plus fines et aux couleurs plus variées.

Marqués par une enfance difficile après la mort prématurée de leur père, Jean et Honoré sont restés soudés dans l'adversité et les testaments les ont traités équitablement. Devenus adultes, ils gèrent à l'évidence en commun le bien familial, en tout cas au moins jusqu'au mariage de Honoré avec Madeleine Michel en 1657 puisque c'est ensemble que Jean et Honoré achètent une terre de Chanabas à leur beau-frère Jean Hugues le 2 mars 1653.

Paix et tranquillité sont revenus dans la région pour plusieurs décennies et la communauté moins sollicitée peut consacrer les quelques maigres crédits qui n'ont pas été absorbés par les diverses impositions à des travaux pour la voirie fréquemment endommagée par les intempéries : réfection du chemin de la Barlatte en 1654, réparation d'un pont en 1659. L'église bénéficie de remises en état, notamment la toiture refaite par Giorgio Fulconis de Saint-Etienne en 1654 et surtout, au moment où l'art baroque atteint son plein épanouissement, on s'emploie à l'ornementation des autels par des retables. C'est le cas pour le retable de saint Macaire peint en 1656.

En 1668, Jean Ginésy est l'un des quatre auditeurs des comptes de la communauté puis un des deux syndics l'année suivante, preuve qu'il a acquis une certaine influence. Il sera à nouveau auditeur des comptes en 1675, syndic en 1678 et exacteur de la taille et trésorier en 1679.

¹⁶ ADAM 3E4/64 f° 38

¹⁷ ADAM 3E4/64 f° 351

¹⁸ Le pannal vaut 6,74 litres

¹⁹ Mitadier : méteil (mélange de seigle et de froment)

Le 28 octobre 1674, Jean Ginésy marie sa fille Marguerite avec Antoine Graille²⁰. Jean est déjà veuf puisque Honorade Hugues, la mère de Marguerite, n'est pas mentionnée dans le contrat de mariage²¹. Sept ans plus tard, âgé de plus de cinquante ans, et sans hériter mâle, Jean se remarie avec Jeanne Graille, elle-même veuve de Honoré Richaume de Guillaumes qu'elle avait épousé en premières noces le 16 novembre 1676. C'est par sa fille Marguerite mariée à Antoine Graille qu'il a fait la connaissance de Jeanne. La dot de la nouvelle épouse de Jean Ginésy consignée par le notaire de Châteauneuf d'Entraunes le 15 décembre 1681²² consiste en deux cent dix écus de France, une couverture de Saint-Etienne, quatre draps, une robe de Nîmes, trois robes "cordeillat du pays", une paire de souliers, une paire de bas, deux coiffes de toile fine, son sac "de menusaille"²³, une brebis et toutes ses robes usées ainsi que quatre vingt dix écus provenant du leg de son premier mari.

Le couple Ginésy a trois enfants, **Jean**, Thérèse et Joseph. Le remariage tardif de Jean Ginésy conduit en 1689 à la même situation qu'en 1632 lorsque, tout jeune, il avait perdu son père. Le 18 août 1689, Jean, âgé et malade, prend ses dernières dispositions. Les obsèques se dérouleront selon les usages avec neuvaine, cinquante messes des morts et messe chantée "à la coutume des chefs des principaux du lieu"²⁴. Ses deux filles, Marguerite du premier lit et Thérèse du second, reçoivent une somme d'argent. Joseph Ginésy, le plus jeune fils, recevra cent écus payables à l'âge de vingt ans c'est-à-dire à sa majorité et "jusque à ce, sera entretenu dans sa maison selon sa condition".

Reprenant l'usage du droit d'aînesse, Jean désigne son fils Jean son héritier universel et général et nomme sa femme Jeanne Graille légitime administratrice. Il lui adjoint comme tuteurs son beau-père Antoine Graille²⁵ et son gendre Antoine Graille. Jeanne disposera sa vie durant de la moitié des revenus de son héritage. Il décrit ensuite longuement ses biens immobiliers et mobiliers dont nous ne pouvons malheureusement extraire que quelques éléments en raison de l'état de dégradation extrême du registre de l'insinuation ²⁶. On y retrouve cependant la maison du Champ de Martre où il vit, plus une autre avec la terre appelée le Clot jouxtant le chemin ducal, une grange appelée la boutique avec deux crottes²⁷ au-dessous, autre terre au Serre, terre gaste, pré à la Labarotte, clot de Jean Meniaud, pré qu'il a eu de Gaspard Hugues... Indéniablement le patrimoine des Ginésy s'est reconstitué à force de volonté et de labeur. Les quelques éléments lisibles du texte concernant le cheptel et les instruments agricoles le confirment : cinquante trois moutons, des brebis, des chèvres, une mule, un boeuf et élément essentiel l'"araire avec sa ferramente" plus peirola (chaudron), oulas (marmites de fer), tonneau, estadous (scie), destral (hache) ... pour ce que l'on peut déchiffrer. On note dans l'acte notarié l'utilisation du provençal pour désigner ces objets de la vie quotidienne, preuve qu'il s'agit de la langue usuelle. Quelques jours plus tard, Jean meurt ainsi que le prouve, le 7 novembre 1689, la confirmation de la tutelle des trois jeunes enfants, Jean le plus grand, âgé de quatre ans seulement, Joseph et Thérèse ²⁸.

• Les familles nombreuses

Le spectre de la guerre reparaît. Le jeune Jean vit dans un pays conquis par Louis XIV en 1691 et occupé par les troupes françaises jusqu'au traité de Turin en 1696. Rien qu'en 1693, il

²⁰ Fils d'Antoine Graille, il meurt en 1708 à 55 ans

²¹ Un éventuel testament de Honorade Hugues morte entre 1652 et 1673 n'a été trouvé ni dans les actes notariés ni dans l'insinuation.

²² ADAM 3E4/69 f° 275

²³ Menusaille : ensemble de petits objets

²⁴ ADAM C 1515 f° 10

²⁵ Antoine Graille (1634-1709) est le père de la femme de Jean et du mari de sa fille, Antoine Graille (1653-1708)

²⁶ La minute originale du notaire a elle-même disparu

²⁷ Crotte : pièce voutée

²⁸ ADAM 3E4/70 f° 1

en coûte 178 livres pour la garde du col de Pal sans compter le logement de militaires et les émoluments de nombreux messagers et les frais de délégués de la communauté dans les villages voisins. Le compte en dépense atteint 2 594 livres contre 1 349 en 1689 et 1 456 en 1697 après la fin du conflit.

En 1699, alors que Jean est encore mineur et âgé tout au plus de 16 ou 17 ans, sa famille conclut son mariage avec Jeanne Roubaud. Le 2 août 1699, le contrat est rédigé par le notaire de Châteauneuf d'Entraunes en présence de sa mère Jeanne "Graillesse" pour Graille selon l'usage qui veut que l'on féminise le nom de famille, de Joseph Graille et d'Antoine Graille, ses oncle, beau-frère et tuteurs²⁹ et pour la future mariée de ses parents, de Jean Roubaud, de Marie Graille et de nombreux autres proches parents. La cérémonie est relatée par le notaire : "après avoir été dispensés du degré de parenté dans lequel ils se trouvent, ont promis se prendre en mariage et celui solemnisé en face de notre Sainte mère église au premier resquis d'une des parties et ainsi l'ont juré, touchées les écritures aux mains de moy notaire". Le notaire rédige l'acte en français ce qui est assez souvent le cas même si la langue administrative est en principe l'italien. La situation frontalière de Châteauneuf à proximité de Guillaumes qui est en France explique ce bilinguisme même si la langue populaire est en fait pour les uns comme pour les autres le provençal montagnard. Tous les comptes de la communauté rédigés en italien sont en fait signés par les administrateurs de leur nom en français ce qui prouve leur usage spontané de cette langue.

La dot est fixée à deux cents écus de soixante sols de France la pièce. De son côté Jeanne Graille donne également à son fils selon les dispositions testamentaires de Jean Ginésy deux cents écus. En contrepartie son fils Jean "sera obligé d'entretenir sa dite mère dans sa maison selon sa qualité travaillant selon sa possibilité au profit d'icelle". Elle réserve cent écus, cinquante pour sa fille Thérèse et cinquante pour en disposer ainsi qu'il lui plaira. Elle ne parle pas de Joseph qui est peut-être décédé. Jeanne prévoit aussi le cas où la cohabitation avec son fils et sa bru s'avérerait impossible. Jean Ginésy devra alors donner à sa mère un setier de blé tous les mois, à raison de six setiers de blé mitadier, trois setiers de froment et trois d'orge par an, un rup de fromage toutes les années, un demi rup d'huile annuellement, une chèvre entretenue, une robe, une paire de bas et une paire de souliers, une chemise et un couvre-chef, le tout de deux en deux ans, plus une chambre pour son habitation.

Le cadastre de 1702 détaille le patrimoine de Jean Ginésy dit Ruel. Il possède dix-neuf parcelles représentant une superficie totale de sept hectares et cinq ares, répartis à peu près par moitié en prés et en terres cultivées, lesquelles représentent trois hectares soixante et onze ares. Ces parcelles de terres au nombre de huit sont de petite superficie entre quinze et cinquante ares chaque et exceptionnellement cent quatre-vingt-cinq ares quarante pour la plus grande qui englobe la maison au Champ de Martre. Les prés sont estimés entre dix et quarante lires par starate suivant leur situation et les terres entre quarante et soixante lires par starate. Ce patrimoine honorable ne sera pas de trop car les jeunes mariés auront bientôt de nombreux enfants. Ce sont d'abord deux filles, Thérèse et Marie. Alors que le pays vient d'être à nouveau soumis par Louis XIV et que les troupes françaises de Catinat s'emploient à raser le château de Nice, le prier de la paroisse Saint-Nicolas de Châteauneuf d'Entraunes baptise le premier garçon, **Antoine**, le 20 janvier 1706. Il reçoit le prénom de son parrain Antoine Ginésy. En cette année 1706, la communauté fait réaliser une cloche par Bono fondeur de Sauze pour cinquante lires. Antoine a un frère prénommé Jean le 31 décembre 1708 puis six autres soeurs, Madeleine née le 30 octobre 1711, Marguerite le 20 décembre 1713, Elisabeth le 20 octobre 1715, Claire le 7 mai 1717, Jeanne le 3 mars 1719, Suzanne le 19 décembre 1721 et enfin un dernier frère, Jean-Pierre naît le 1er février 1724 dans la maison du Champ de Martre.

Des onze enfants, aucun ne meurt en bas âge. Le très dur hiver de 1709-1710 n'a pas touché la famille Ginésy. Il est vrai que les habitants de cette région montagneuse ont des pratiques culturelles parfaitement adaptées aux rigueurs du climat. Les vigoureux enfants de Jean Ginésy et de Jeanne Roubaud ont passé sans encombre cette période difficile avec son lot de

²⁹ ADAM 3E4/70 f° 179

réquisitions et d'impositions pour les besoins de l'armée. Le traité d'Utrecht en 1713 marque le retour de la paix mais ampute le comté de Nice de l'Ubaye et isole ainsi un peu plus le val d'Entraunes.

Le recensement des habitants et du bétail de la communauté de Châteauneuf d'Entraunes le 4 décembre 1718 nous confirme que le foyer de Jean Ginésy se compose de sa vieille mère Jeanne Graille, de sa femme Jeanne Roubaud et de ses enfants Thérèse (seize ans), Marie (quatorze ans), Antoine (douze ans), Jean (dix ans), Madeleine (sept ans), Marguerite (cinq ans), Elisabeth (trois ans) et Claire "sa fille allaitante" née l'année précédente. Comme la plupart des familles, les Ginésy n'ont qu'un faible cheptel pour faire vivre leur nombreuse famille : une vache, un veau de lait, dix-huit bêtes à laine, trois agneaux de lait, trois chèvres. Ils assurent en fait les moyens de subsistance en autarcie.

Le 3 juin 1726 le recensement ne consigne que les hommes mais on sait alors qu'Antoine âgé de dix-neuf ans est depuis quatre mois au service du syndic de la communauté, le notaire Jean Ginésy qui a deux domestiques. Plusieurs enfants ont quitté le foyer du Champ de Martre lors du recensement de 1734 qui précise d'ailleurs que Marguerite réside depuis six ans à Saint-Dalmas. La croissance démographique de ce début du XVIIIe siècle avec des familles nombreuses amplifie le phénomène d'expatriation qui est une nécessité économique. Les jeunes se placent souvent comme domestiques. Clergé et armée sont aussi des exutoires à l'exemple de Jean Mandine, soldat à la Compagnie de réserve du Régiment provincial de Nice, dont les archives communales conservent un laissez-passer de 1743³⁰.

Le 4 février 1734, le premier des garçons de Jean Ginésy, Antoine, épouse Marie Graille, fille de Joseph Graille et de Jeanne Mandine, également de Châteauneuf d'Entraunes en présence de leurs parents. La dot de la jeune fille s'élève à quatre cent vingt livres, monnaie de Piémont et, à l'occasion du mariage, Jean le père d'Antoine lui fait donation de tous ses biens meubles et immeubles. Antoine devra loger et nourrir son père qui se réserve trois cents livres pour en disposer librement. Bénéficiaire de tous les biens au titre du droit d'aînesse, Antoine entretiendra également son jeune frère Jean-Pierre âgé de neuf ans jusqu'à vingt ans ainsi que ses soeurs Madeleine (vingt deux ans), Marguerite (vingt ans), Elisabeth (dix huit ans), Claire (seize ans), Jeanne (quatorze ans) et Suzanne (onze ans). Au cas où Jean ne resterait pas chez son fils, il recevrait une pension annuelle constituée de trois sommes de céréales (froment, mitadier et orge), douze moturals de lentilles et de sel ainsi que d'un rup de fromage³¹. Céréales, lentilles et fromage sont la base de l'alimentation et le sel revêt une importance capitale pour la conservation. On le fait venir de Nice en passant par Guillaumes ce qui donne lieu parfois à de la contrebande du fait de la détaxe dont bénéficie le port franc de Nice. Il devra également lui fournir des vêtements : une paire de culottes, un "juste-corps", une chemise, une paire de bas, une veste, une paire de chaussures de deux ans en deux ans et Jean disposera d'une pièce pour son habitation³².

Les enfants de Châteauneuf d'Entraunes vont alors bénéficier de l'établissement d'une école. En effet le 20 octobre 1735, Antoine Ginésy, chanoine de l'abbatiale de Saint Gilles en Languedoc, fils de Donat et originaire de Châteauneuf d'Entraunes "pour la gloire de Dieu et le bien spirituel et temporel du public et principalement des habitants de Châteauneuf [...] établit et fonde une escole pour l'éducation de la jeunesse où il veut qu'il y aye un maistre d'école qui soit prêtre, lequel soit obligé d'enseigner grattis, avec l'approbation des supérieurs, les habitants du présent lieu qui voudront venir estudier³³". Antoine Ginésy fixe les enseignements : lecture, écriture, éléments de langue latine, arithmétique "pour le moins les quatre règles", ainsi que la religion. A l'entrée de l'école sera récité le "veni sancte spiritus" et à la sortie "le patter, l'ave maria, le credo, les commandements de Dieu et de l'Eglise, les actes de la religion". L'école ouvrira du 1er novembre au 15 août.

³⁰ ADAM E dépôt 59 EE 6

³¹ La somme ou saumade ou charge vaut 161 litres, le motural 2,52 litres et le rup 7,79 kg

³² ADAM 3E4/74 f° 26

³³ ADAM 3E4/73 f°110v°

Dans le même temps, François Hyacinthe Ginésy, bachelier en théologie moderne et prieur de Sauze, décide de fonder une messe dite tous les vendredis dans l'église par le maître d'école à l'autel qu'il fait ériger sous le titre de Sacré Coeur de Jésus. L'année suivante Jean Ginésy est délégué par le conseil de la communauté pour procéder comme auditeur à la reddition des comptes et en 1737 il devient syndic de la communauté. Son consulat est marqué par la réparation de la chapelle Saint-Macaire et de l'église. En 1738 il reste syndic, est de nouveau auditeur en 1740 et syndic en 1742. Déjà la famille d'Antoine Ginésy s'agrandit rapidement avec les naissances de Marie Anne, Rose, Jean Joseph et Nicolas Hyacinthe. Mais alors que Marie est à nouveau sur le point d'accoucher, Nicolas Hyacinthe meurt à trois ans et quatorze jours le 6 septembre 1742.

Le surlendemain 8 septembre, le curé de Châteauneuf d'Entraunes, Clément Fabre, baptise **Martin** Ginésy, le cinquième enfant du couple. Le parrain est Antoine Raubaud et la marraine Margoton Ginésy, sa tante. Le prénom n'est pas celui de son parrain, on ne le rencontre pas dans le village et en tout cas n'a jamais été utilisé depuis sept générations dans la famille. Saint Martin est pourtant associé au saint patron de l'église paroissiale Saint-Nicolas dans le très beau polyptique du XVI^e siècle attribué à François Bréa. Martin sera aussi parfois appelé Geniez Martin. Une chapelle rurale est consacrée à ce saint.

Le malheur s'abat à nouveau sur la famille d'Antoine : Joseph Nicolas, né le 26 mars 1744 meurt à seulement douze jours. On est en période de forte mortalité. En trois ans, de 1742 à 1744, on compte dix-neuf décès dans le village alors qu'ordinairement on en a en moyenne trois par an. Déjà le 29 avril 1743, Antoine, gravement malade et alité dans sa maison du Champ de Martre, avait décidé de procéder à la rédaction de son testament. Il demande que soient célébrées cent messes dans les deux années qui suivront sa mort, fait un legs aux luminaires du Corpus Domini, de Notre-Dame, du Sacré Coeur de Jésus récemment institué, de saint Joseph, de saint Roch et de saint Jean Baptiste. Son fils aîné, Jean Joseph, est héritier de tous les biens, Martin et les filles recevant deux cents livres chacun à remettre à leur mariage pour les filles et à ses vingt ans, âge de la majorité pour Martin³⁴. La maladie épargne cependant Antoine qui aura encore cinq autres enfants : Claire en 1745, Thérèse en 1747, Marguerite Claire le 24 août 1750 quelques jours après la bénédiction de la grosse cloche de l'église, Honoré qui est ondoyé le 18 juin 1754 à sa naissance "en la maison à cause du danger" et Dominique. Ainsi Antoine a eu onze enfants comme son père Jean qui meurt en 1747.

Jean Ginésy, infirme et gisant dans son lit, dicte au notaire ses dernières volontés le 7 juillet 1747³⁵. Cent cinquante messes seront dites pour le repos de son âme. Il lègue un motural de blé mitadier aux luminaires du Corpus Christi, de Notre Dame, du Sacré Coeur de Jésus dans l'église paroissiale et à ceux de saint Joseph, saint Antoine et saint Jean Baptiste. Ses filles et son fils Jean-Pierre ne reçoivent que cinq sous et il confirme la propriété de l'ensemble de ses biens à Antoine. Mais ce dernier est lui-même malade "gisant au lit à cause d'une infirmité corporelle". Il refait donc son testament de 1743, ayant eu entre temps deux filles Claire et Thérèse mais rien n'est changé pour le bénéficiaire des biens en faveur de Jean Joseph.

En 1760, la communauté de Guillaumes qui est voisine de Châteauneuf devient sarde par le jeu d'un accord de rectification de la frontière négocié avec la France. Guillaumes obtient de garder le français comme langue administrative qui s'impose progressivement dans le val d'Entraunes. En 1762, Antoine qui a maintenant 56 ans approche pour la première fois le conseil de la communauté en étant appelé comme témoin lors de la reddition des comptes. Mais contrairement à son père, il n'aura jamais de responsabilité communale.

Le 3 février 1766, le notaire de Châteauneuf d'Entraunes se rend dans la maison du Champ de Martre pour rédiger le contrat de mariage de Martin Ginésy avec Marie Monique Mandine en présence de leurs parents, Antoine Ginésy, Marie Graille, Jacques Mandine et Marguerite Hugues³⁶. La dot se monte à quatre cent dix sept livres avec le trousseau. A cette

³⁴ 3E4/74 f°171

³⁵ ADAM C1517 f°132

³⁶ ADAM C1518 f°387

occasion, curieusement, Antoine Ginésy modifie ses précédentes dispositions testamentaires en accordant la donation de ses biens à Martin au lieu de Jean Joseph qui n'aura plus que soixante livres comme son frère Dominique. L'aîné a sans doute quitté le village et ne peut assurer l'entretien de ses parents. Deux soeurs seulement sont citées dans les dispositions : Marie Anne et Thérèse. Les parents de Martin, en contrepartie de la donation, seront à charge de leur fils recevant chacun cinq saumades³⁷ de blé, une de froment, deux de mitadier, deux d'orge, un demi rup de sel, un demi rup de fromage, six livres d'huile chacun et un vêtement et une paire de chaussures. Ils se réservent la "crotte" qui s'appelle "la boutique" pour habiter leur vie durant. Quant aux nouveaux époux, ils se font une donation réciproque entre vivants de cent liras en faveur de l'épouse et cinquante en faveur du mari.

L'horizon s'assombrit

Le 25 mars 1768, le jeune couple a un garçon prénommé **Jean Baptiste**. Le parrain est son grand père maternel Jacques Mandine et la marraine sa tante Marie Rose Mandine. Le 1er août 1771 naît une fille Marie Marguerite ; en tout deux enfants, une totale rupture avec les familles nombreuses des deux générations précédentes. La cérémonie de baptême se déroule dans une église restaurée et le curé utilise les nouveaux "vases sacrés" que la communauté a fait consacrer à Nice par l'évêque en 1770. Leur vol avait jeté la consternation dans la communauté et cet acte sacrilège avait même été évoqué à la cour de Turin où le souverain avait généreusement octroyé quatre cents liras pour la réalisation d'un ostensorio, d'un grand ciboire et d'un petit pour les malades.

Cette année 1771 est peu favorable à l'agriculture. La communauté fait par deux fois appel au curé, une première fois le 15 juin pour une neuvaine de procession pour la pluie puis le 22 juin pour "l'abjuration" des insectes.

L'année suivante, Antoine Ginésy et sa femme, tous deux malades et alités, prennent ensemble de nouvelles dispositions pour la succession. Si Martin, comme cela était prévu lors de son mariage, reçoit tous les biens, Jean Joseph, Marie Anne et Claire auront chacun une terre, Thérèse et Rose qui est veuve, seulement une somme d'argent. Pourtant hormis Claire qui vit seule et Thérèse qui est hébergée chez Martin, les autres enfants ne figurent pas dans le recensement de 1774. Le nombre de familles de la commune reste stable (55 en 1726, 58 en 1776, 57 en 1780) preuve que le terroir ne peut en nourrir plus et si le nombre d'habitants s'est accru par une forte natalité avec des familles nombreuses (173 habitants en 1726, 251 en 1734 avec un maximum de 326 en 1776), lorsque les enfants grandissent, ils ne peuvent fonder un foyer sur place et les plus jeunes doivent quitter Châteauneuf d'Entraunes.

Le recensement de 1774 qualifie Antoine Ginésy, âgé de 68 ans, de cultivateur et "messo giurato". Depuis 1770 en effet la communauté le rémunère comme huissier à raison de huit liras par an puis douze à partir de 1779. Il le restera jusqu'en 1787 à 80 ans. Antoine est de grande taille et son fils Martin, cultivateur lui aussi, est de constitution robuste et de taille moyenne. Au foyer de Martin vivent les parents et sa soeur Thérèse qui, âgée de 30 ans, est restée célibataire.

Alors qu'en France la Révolution bat son plein, que les droits féodaux viennent d'être abolis dans la nuit du 4 août, on est loin de ces préoccupations à Châteauneuf d'Entraunes où les préparatifs de la noce vont bon train dans le foyer de Martin Ginésy. Le 6 août 1789, après les dispenses du degré de parenté, le curé de Saint-Nicolas célèbre le mariage de Jean Baptiste Ginésy avec Marie Marguerite Fabre, fille de Pierre Fabre et de Thérèse Graillon tous deux décédés. La dot s'élève à six cent vingt liras y compris le trousseau tandis que Jean Baptiste est institué légataire universel des biens sous réserve de pension alimentaire pour ses parents consistant en une charge³⁸ de froment, deux de méteil, deux d'orge, un demi rup de sel, un demi rup de fromage, huit livres d'huile, un vêtement de pied en cap tous les trois ans, une chemise

³⁷ La saumade vaut 4 setiers soit 161,75 l

³⁸ La charge ou saumade vaut 161,75 litres

tous les ans, un logement muni de tous les ustensiles nécessaires. Enfin Jean Baptiste s'engage à payer à sa soeur Marguerite six cents lires de Piémont lorsqu'elle se mariera³⁹. Six mois plus tard, le 28 janvier 1790, la grand-mère de Jean Baptiste meurt à 80 ans. Un an plus tard c'est au tour de son grand-père de décéder à l'âge de 85 ans le 23 février 1791. Son âge vénérable conduit même le curé Raybaud qui rédige l'acte à lui octroyer "88 ans environ".

Martin Ginésy qui utilise comme prénom usuel Geniez orthographié Giniey a été conseiller en 1782-1783, il l'est à nouveau pour deux ans en 1789-1790.

En 1790 le cheptel de la famille Ginésy compte un taureau, une vache, un mulet, trois béliers, dix-neuf brebis, neuf agneaux, trois chèvres, deux chevreaux.

Jean Baptiste a un fils Jean Baptiste Pierre le 14 octobre 1790 mais celui-ci meurt à quinze mois en 1792. Le 19 mars 1793, quelques jours après la proclamation du 85ème département français, les Alpes-Maritimes, naît une fille que le curé baptise du nom de Marie Dauphine Ginésy.

Avec la Révolution et la guerre de conquête du Comté qui s'éternise, les communes retrouvent la dure réalité des réquisitions. L'administration fait procéder au recensement des récoltes pour estimer les possibilités de ravitaillement. Le 27 brumaire an III, Martin Ginésy déclare pour sa famille une récolte de douze quintaux⁴⁰ de froment, mesure de Nice est-il précisé, ce qui correspond à la moyenne supérieure des familles du village, six quintaux d'orge mais pas de seigle, un quintal de légumes et pas de pommes de terres. Toutefois la culture s'en est répandue et la plupart des familles en cultivent pour un ou deux quintaux. Les Ginésy ont en outre récolté vingt quintaux de foin, quinze de paille (un peu moins que la moyenne). Ils n'ont plus de laine "surge" et vingt cinq livres de laine lavée (cinquante en moyenne)⁴¹.

L'administration révolutionnaire lance en outre une enquête cadastrale en l'an V pour recenser les biens de chacun. Les propriétés de Martin Ginésy comportent neuf parcelles dans la section A : un pré de deux setérées et quatre picotins, une terre labourable au Champ de Martre d'une setérée, deux terres labourables au Champon dont une dite de l'alisier pour cinq setérées, une terre à l'Ubac de Champ de Martre avec jardin au Brec séparé par le vallon pour trois setérées, deux terres vaines pour sept picotins au Brec, un petit jardin d'un picotin, une terre labourable à l'Ubac et Adret du Champ de Martre avec la maison, grange et écurie pour quatre setérées et demies. Dans la section cadastrale B, les Ginésy ont un pré à "las Chals dit prapeiro", un pré d'une setérée et demie à l'Adret de las Chals, deux prés d'une setérée et huit picotins à Pratassi, un pré et pâturage de cinq setérées à la Cabanette ou Rebasses, une terre et pré d'une setérée au quartier de l'Adret, enfin un pré d'une setérée à la Coste, soit un total de vingt neuf setérées et douze picotins. Ceci représente de l'ordre de quatre hectares soixante ares, une superficie qui, si les relevés sont exacts, serait inférieure à celle des biens de Jean Ginésy un siècle plus tôt.

Le 8 vendémiaire an V (29 septembre 1796) à 4 heures du matin, Marie Monique Mandine meurt dans sa maison du champ de Martre. Peu après le décès sa mère, Jean Baptiste perd sa femme Marguerite dans des circonstances tragiques. Victime d'une crise d'épilepsie, elle se noie en tombant dans un réservoir rempli d'eau le 29 thermidor an IV (27 août 1796).

Veuf, "le citoyen" Jean Baptiste Ginésy, se remarie le 29 pluviôse an VI (29 février 1798) avec "la citoyenne" Marie Elisabeth Ginésy, fille de Jean Baptiste et de feu Marie Thérèse David. Le contrat de mariage est rédigé dans l'étude de Joseph Balthazar Ginésy, notaire à Châteauneuf d'Entraunes. La dot est fixée à sept cent cinquante francs "numéraire métallique", la précision tenant à la méfiance de la population à vis-à-vis des assignats. Jean Baptiste précise qu'il dispose de biens fonds d'une valeur de deux mille francs⁴². Jean Baptiste et Marie Elisabeth ont cinq enfants : Brigitte Victoire née le 30 juillet 1799, Reine née le 6 septembre 1801, morte deux mois plus tard, Joseph né le 29 novembre 1803, **Félix Nicolas** le 25

³⁹ ADAM 3E4/83 f°113

⁴⁰ Le quintal équivaut à 46,74 kg, la livre à 0,311 kg

⁴¹ ADAM E dépôt 59 5F1

⁴² ADAM 3E4/83 f°3

février 1808 et enfin Vincent en 1811. Né Français, le jeune Félix Nicolas a six ans lors de la chute de l'Empire. Il aura évité comme son frère aîné la conscription qui a lourdement touché le département avec de nombreuses désertions. Pourtant, les malheurs n'épargnent pas le petit Félix. Il perd coup sur coup son père Jean Baptiste qui meurt le 14 novembre 1812 à l'heure de midi dans la maison du Champ de Martre et, un mois plus tard, son grand-père Martin, le jour de Noël, le 25 décembre 1812. Marie Elisabeth élève seule ses trois garçons au Champ de Martre. Au recensement de 1822, Joseph vient d'atteindre sa majorité, Félix a treize ans et Vincent dix ans. Félix Nicolas est à peine majeur lorsque sa mère décède le 20 février 1828.

Le 14 décembre 1831, après dispense de consanguinité, Félix Nicolas épouse Théotiste David, née comme lui en 1808 et fille de Joseph Dominique et de Marie-Thérèse Tardieu également de Châteauneuf d'Entraunes.

Le contrat de mariage est rédigé le 22 novembre 1831 par maître Durandy dans son étude de Guillaumes. La dot de mille deux cents lires comprend sept cents lires dues par Félix Nicolas à son futur beau-père dont il reste redevable par un acte de 1815. Les cinq cents lires restantes seront payables à raison de deux cents lires au titre du trousseau qui sera évalué le jour de la célébration du mariage. Intérêts familiaux et financiers sont liés. Félix Nicolas et sa future épouse ne sachant écrire signent l'acte d'une croix⁴³. Orphelin de son père, Félix Nicolas a connu très jeune les durs labeurs agricoles dans la ferme isolée du Champ de Martre sans bénéficier de l'apprentissage de l'écriture et de la lecture.

Au recensement de 1838, le couple Félix Nicolas Ginésy et Théotiste David vit toujours dans l'exploitation ancestrale du Champ de Martre avec ses deux jeunes enfants Jean Victor, né le 13 décembre 1833, et Félix Théodore le 8 janvier 1836 mais ils hébergent aussi Vincent, le plus jeune frère de Félix Nicolas, qui est berger et demeure six mois de l'année en France pour la transhumance. Il n'y a pas de place pour deux familles et comme à chaque génération Vincent est condamné à l'exil.

Le couple a neuf enfants dont six garçons puisque Philomène naît en 1839, Eugène en 1841, César en 1843, Marie Justine en 1846, Victoire Joséphine en 1849 et **Pierre Benjamin** le 28 septembre 1852. Au recensement de 1858, la famille de Félix Nicolas serait au complet s'il ne manquait le fils aîné Jean qui est en Arles où il a probablement retrouvé son oncle berger en Basse Provence. Bien qu'il n'ait pas signé les actes de naissance de ses enfants, Félix Nicolas déclare alors savoir lire et écrire comme les garçons à l'exception du plus jeune Pierre Benjamin qui n'a que six ans ; par contre sa femme et ses deux filles ne le savent pas, preuve d'une différence de traitement dans l'éducation selon le sexe.

Le déclin s'amorce pour un pays aux ressources agricoles limitées alors que le développement de l'industrie et des activités touristiques commence à transformer les villes et la Côte. Au même âge, mais à l'inverse de son père, Pierre Benjamin change de nationalité. Alors que né Français, Félix Nicolas était devenu sarde à la chute de l'Empire, Pierre Benjamin devient en 1860 sujet de l'Empire français après le plébiscite de rattachement du Comté de Nice à la France.

En cette même année, les nouvelles autorités françaises confectionnent le cadastre dit napoléonien. Félix Ginésy, outre la maison du Champ de Martre (B35) qui a deux étages avec deux pièces par étage et quatre fenêtres, possède un bâtiment rural avec cour et aire (B29-30) et un four (B34). Le bien foncier, en tout onze hectares, est très morcelé en parcelles de cinq à trente ares et seule la terre principale (B27) du Champ de Martre autour de la ferme approche deux hectares.

En 1866 il ne reste plus au foyer du Champ de Martre qu'Eugène et les deux plus jeunes enfants, Marie, âgée de vingt ans, et Pierre Benjamin, âgé de quatorze ans. Deux ans plus tard, César Ginésy qui est devenu cantonier à Guillaumes se rend au bureau de l'enregistrement pour déclarer le décès accidentel de son père Félix Nicolas qui était en déplacement à Castellane le 2 juin 1868. César n'est pas seul à avoir quitté Châteauneuf : Jean Victor, l'aîné, est cultivateur en Arles et Félix Théodore a trouvé un emploi d'ouvrier à l'arsenal de Toulon. Après des

⁴³ ADAM 3E4/382

successions difficiles, le patrimoine de Félix Nicolas s'est réduit : maison et terre labourable au Champ de Martre, deux autres terres labourables et quatre prés et les biens mobiliers sont estimés à quatre cent dix sept francs.

• L'adieu au Champ de Martre

Agé de 20 ans, Pierre Benjamin est convoqué pour le recensement de la classe 1872. Il mesure 1,63 m, a les cheveux châtain, les yeux "gris roux", un visage large, le front étroit et le menton rond. Il sait lire, écrire et compter. Apte pour le service, il est affecté au 112ème régiment d'infanterie. Le 30 juin 1873, Théotiste âgée de 65 ans, est malade. Elle lègue à sa fille Marie le quart de ses biens et le reste à l'ensemble de ses enfants, leur demandant des messes pour le repos de son âme à concurrence de trois cent francs dans un délai de quatre ans. Le sentiment religieux reste fort même s'il s'est amoindri. Théotiste meurt le 9 décembre 1873. Six mois plus tard, le 30 juin 1874, Pierre Benjamin Ginésy rejoint l'armée. Sapeur le 4 novembre 1874, il est en congé après trois ans de service militaire le 5 octobre 1877. En attendant de trouver une situation, il retourne à la maison du Champ de Martre comme cultivateur.

Le 12 avril 1880, Pierre Benjamin épouse à Villeneuve d'Entraunes Marie Rosalie Anne Lance, ménagère née le 21 février 1859 au hameau de Barels à Guillaumes dont est originaire sa famille.

L'armée classe Pierre Benjamin non disponible des forêts le 1er août 1880. Il a alors trouvé un emploi de garde. D'abord affecté à Saint-Sauveur, il rejoint Saint-Dalmas en 1881 mais obtient rapidement de retrouver son pays avec une affectation à Villeneuve d'Entraunes en 1881. C'est là que, le 12 septembre 1882, naît son premier enfant, Marie Eugénie⁴⁴. Marie Anne Lance exerce la profession de couturière. Le 13 septembre 1884, ils ont un fils qu'ils prénomment **Edmond Adolphe Charles**. Au printemps 1888, Marie Anne Lance est à nouveau enceinte. Le 18 novembre naît Edouard Maximin mais l'accouchement se passe très mal. Deux jours plus tard, le 20 novembre à 10 heures du matin, le bébé meurt et sa mère décède le lendemain à 9 heures du soir à 28 ans seulement.

Agé de 37 ans, seul avec deux jeunes enfants à élever alors que son métier l'éloigne du foyer, Pierre Benjamin se remarie avec Eléonore Lance dont il aura un fils Alfred Justinien le 21 novembre 1890⁴⁵. En 1890, Pierre Benjamin est affecté à Saint Martin d'Entraunes mais obtient rapidement le poste de brigadier à Guillaumes, où il est préposé à la surveillance des bois de Daluis, de Guillaumes et de Sauze.

Pendant ce temps, à Châteauneuf d'Entraunes, la situation de son frère Eugène est devenue de plus en plus difficile pour faire vivre sa famille sur la modeste exploitation du Champ de Martre où le terroir interdit le développement d'une agriculture intensive et où l'absence d'échanges commerciaux ne permet pas de disposer de numéraire en suffisance. Pour la première fois, celui qui avait hérité de l'exploitation ancestrale est contraint à son tour à l'exil comme les plus jeunes autrefois.

En 1889, le four à pain d'Eugène, élément essentiel de la vie rurale qui nourrit et réunit la famille est porté en démolition sur le cadastre. Eugène et sa femme sont partis à Villeneuve d'Entraunes, laissant l'exploitation avec ses bâtiments et les terres et prés qui ne représentent que sept hectares et quarante quatre ares, une superficie bien trop petite pour faire face aux exigences de l'évolution socio-économique, des terres soumises à l'érosion et désormais intégrées en partie dans le périmètre de reboisement arrêté en 1892 par le service de restauration et de conservation des terrains en montagne. Pierre Benjamin a hérité de quelques terres, deux hectares qui constituent ses dernières attaches avec ses racines.

En 1900, même s'il est assuré d'un salaire régulier de 20 francs 41 par mois, les revenus de Pierre Benjamin sont modestes. Pour vivre, il n'y a plus la nourriture et les ressources de la ferme. Aussi sa femme doit travailler. Au recensement de 1901, elle exerce la profession de

⁴⁴ Mariée en 1903 à Toulon, elle est décédée à Puget Théniers en 1962

⁴⁵ Marié en 1922 et mort en 1972 à Entrevaux

négociante en vin. Les deux enfants de Pierre Benjamin, Marie Eugénie (dix-neuf ans) et Edmond Adolphe Charles (dix-sept ans), ont été placés très tôt. Marie Eugénie a déjà probablement rejoint son oncle Félix Théodore à l'arsenal de Toulon puisqu'elle s'y marie deux ans plus tard. Edmond Adolphe Charles est journalier lorsqu'arrive l'âge du conseil de révision en 1904. Il sait lire, écrire et compter, mesure 1,65 mètres. Il a un visage ovale, le menton rond et les cheveux châtain clair. Incorporé le 10 octobre 1905 au 7ème bataillon de chasseurs à pied à Draguignan, il est caporal le 5 octobre 1906 et se rengage pour deux ans le 30 octobre 1907. Il quitte l'armée le 10 octobre 1909 et est classé non affecté des postes comme sous agent des postes du 5 décembre, date à laquelle il devient facteur jusqu'au mois de septembre 1914. Edmond Adolphe Charles est rappelé à la déclaration de guerre contre l'Allemagne. Parti sur le front le 19 septembre 1914, il est blessé par balle dès le 22 dans les combats à Gilaumont où il fait preuve de dévouement. Aussitôt guéri, il revient au front. Le 26 juillet 1915, il se signale par sa bravoure en maintenant sa pièce en action sous un feu violent de mitrailleuse et d'artillerie. Il est nommé sergent le 8 octobre 1915. Le 8 août 1918, il est à nouveau blessé en participant à l'attaque de positions ennemies fortement organisées et est cité à l'ordre de la 42ème division d'infanterie.

A la démobilisation, Edmond Adolphe Charles se retrouve à Paris où il est nommé facteur dans le XVIe arrondissement. Étonnant parcours pour ce fils d'agriculteur du Champ de Martre arpentant aujourd'hui les grandes avenues des beaux quartiers parisiens pour distribuer le courrier à quelques pas du Champ de Mars ! Il habite 27, rue Pierre Guérin. Mais incontestablement l'appel de la haute vallée du Var est-il plus fort. Il obtient d'être nommé facteur rural à Guillaumes où il retourne le 6 août 1920. Son père, Pierre Benjamin, décède peu après le 4 novembre 1920.

De retour à Guillaumes, Edmond Adolphe Charles fait la connaissance de Zéphirine Loïse Adelaïde Guibert, originaire de Sauze, institutrice en poste à Villetale depuis 1914, très consciencieuse et très dévouée note un rapport de l'inspecteur primaire, intelligente, bien portante, de physique agréable et de conduite irréprochable, précise sa fiche académique. Ils se marient le 29 mars 1921. En septembre, elle demande le poste d'institutrice de la classe enfantine de Guillaumes pour se rapprocher de son mari. Elle l'obtiendra à la rentrée suivante. Zéphirine est enceinte et accouche le 12 mai 1922 d'un garçon, **Charles Pierre Louis** Ginésy. En cette même année la mutation des derniers biens de Châteauneuf d'Entraunes est enregistrée au cadastre et, en 1926, la maison des ancêtres au Champ de Martre devenue inhabitable n'est plus soumise à la contribution foncière. Ainsi la nature a repris ses droits sur le Champ de Martre aménagé et entretenu avec tant de soin pendant plusieurs siècles par la grande famille des Ginésy.

Antoine Ginésy

Pierre Ginésy X Louise Ginésy
(1570 ?-1634)



